



Lettre ouverte à Monsieur Penn Yserve

Port-au-Prince, le 19 octobre 2026

Monsieur Penn Yserve
Petit-Goâve, Haïti.-

Monsieur Yserve,

Je me permets de vous adresser cette lettre ouverte afin de faire le point avec vous sur une situation d'une extrême gravité que vous avez manigancée pour salir l'image et la réputation de LEGS ÉDITION.

Je m'empresse de vous demander, et cela avec la plus grande fermeté, de mettre un terme à la campagne de diffamation et de mensonge que vous faites circuler à propos de la maison d'édition. Vous prétendez que nous vous avons fait travailler à titre gratuit pour le compte de la maison, ce qui sous-entend que vous auriez fait, d'une part, l'objet d'une exploitation pure et simple de notre maison d'édition, et d'autre part, nous aurions utilisé vos travaux à des fins commerciales sans respect de nos engagements à votre endroit.

Monsieur Yserve,

Permettez-moi de vous rappeler qu'en date du 26 février 2026, vous aviez signé un contrat de prestation de services chez LEGS ÉDITION qui portait sur la réalisation de dessins devant servir à la préparation d'un ouvrage devant paraître cet hiver 2026. Dès la signature du contrat, nous vous avons versé 80% de vos honoraires [virement effectif le 5 mars 2026] et que les 20% restant vous seraient versés à la remise des dessins à la date butoir du 5 mai 2026. Jusqu'à ce jour, aucun travail ne nous a été parvenu malgré les multiples rappels. Bien au contraire, vous aviez choisi d'ignorer nos courriels, les appels et messages que nous vous avons adressés via l'application de messagerie WhatsApp.

Dois-je vous rappeler que c'est vous qui aviez fixé vous-même le montant de vos honoraires et que nous ne nous y sommes aucunement opposé ? Je suis étonné d'apprendre, à présent, que vous avez choisi de ne pas rendre les dessins parce que vous estimez que vous avez été mal payé, à savoir que le montant qui vous a été alloué pour les services ne serait pas proportionnel à votre charge de travail.

Monsieur Yserve,

Mon équipe et moi avons décidé de travailler avec vous parce que nous pensions que vous aviez le sens du respect, du professionnalisme, de la méthode et de la rigueur. Nous avons cru que vous étiez un homme à la parole d'honneur, mais nous nous rendons compte à présent que nous nous étions grandement trompés sur votre personne. Votre attitude constitue une preuve évidente de votre incompétence, votre méchanceté et votre platitude.

LEGS ÉDITION est une institution, bientôt vieille de 15 ans, que mes collègues Wébert Charles, Mirline Pierre et moi avons mis du temps à construire, et cela en des temps difficiles, avec nos moyens propres. Nous ne permettrons à quiconque juste pour son bon plaisir de cracher sur le travail que nous avons accompli pour mettre en avant la production haïtienne et enrichir le patrimoine littéraire.

Monsieur Yserve,

Je vous laisse un délai de dix jours à compter de la parution de la présente afin de nous rendre le travail contracté avec LEGS ÉDITION et pour lequel vous aviez été payé. Passé ce délai, vous ferez l'objet d'une convocation en bonne et due forme devant les autorités judiciaires haïtiennes compétentes tel qu'il est fait mention dans votre contrat.

Veuillez recevoir, **Monsieur Yserve**, mes salutations distinguées.



Dieulermesson Petit Frère, Ph.D
Directeur littéraire.-



PS : À toutes les institutions auxquelles j'avais recommandé Monsieur Penn Yserve, je m'empresse de les informer que je ne me porte plus comme son garant compte tenu de son insouciance, son manque de crédibilité et de transparence et de manquement à ses engagements professionnels.